

DÉTAILS DES VENTES AUX ENCHÈRES

Vendre aux enchères

La Maison Heffel offre aux individus, aux collectionneurs, aux entreprises et aux organismes publics une gamme complète de services de retrait d'inventaire. Nous suggérons aux parties intéressées de communiquer avec nous afin de fixer un rendez-vous confidentiel et privé qui nous permettra de discuter de la manière dont elles souhaitent se départir de leurs œuvres et de procéder à une première analyse de leurs évaluations, prix de réserve et procédures de consignation. Ce service est offert gratuitement par la Maison.

Si vous demeurez à l'extérieur de la ville ou n'êtes pas en mesure de nous rendre visite sur place, nous serons ravis d'évaluer l'attrait commercial de vos œuvres d'art par courrier, messenger ou courriel. Vous n'avez qu'à nous fournir des reproductions photographiques ou numériques du recto et du verso de chaque œuvre, ainsi que les renseignements relatifs à son titre, à son auteur, à la technique utilisée, à sa taille, à sa date de création, à sa provenance, etc. Des membres de notre équipe se rendent régulièrement dans les principales villes canadiennes afin de rencontrer des vendeurs potentiels.

Nous vous suggérons de nous faire parvenir les œuvres devant être offertes dans le cadre de l'une de nos ventes au moins 90 jours avant la tenue de cette dernière. Ce délai nous permet non seulement de photographier, d'analyser, de cataloguer et de promouvoir ces œuvres, mais également d'accomplir des tâches potentiellement requises, qu'il s'agisse d'installer un nouveau cadre ou de voir au nettoyage et à la restauration de l'œuvre. Toutes les œuvres qui nous sont laissées sont entreposées sans frais, et ce, jusqu'à la tenue de la vente aux enchères. Les frais d'assurance sont toutefois assumés par le consignateur.

Les consignateurs doivent remplir une *Entente de consignation* et un *Reçu de consignation* établissant les conditions et les frais liés aux services offerts par la Maison. La *Commission du vendeur* est le montant payé par le consignateur à la Maison Heffel au moment de la vente d'un lot, calculé sur le prix d'adjudication de ce lot, au taux consigné par écrit par le consignateur et la Maison dans l'*Entente de consignation*, taxes de vente applicables en sus. Les consignateurs peuvent convenir, avec la Maison, d'un prix de *réserve*, ou prix minimal, en deçà duquel une œuvre ne sera pas vendue.

Acheter aux enchères

Toutes les œuvres offertes et vendues par la Maison Heffel sont assujetties à ses *Modalités et conditions de vente*, *Termes du catalogue* et annonces faites de manière orale pendant une vente. Heffel facture une prime d'achat, calculée selon une tarification établie à vingt-cinq pour cent (25%) du prix d'adjudication pour la tranche allant jusqu'à 25 000 \$; plus vingt pour cent (20%) pour la tranche du prix d'adjudication supérieure à 25 000 \$ et allant jusqu'à 5 000 000 \$; plus quinze pour cent (15%) pour la tranche du prix d'adjudication supérieure à 5 000 000 \$, plus les taxes de vente applicables.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à la vente aux enchères en personne, vous pouvez tout de même y placer des enchères, à condition d'avoir rempli au préalable notre *Formulaire d'ordre d'achat*. Veuillez noter que tous les *Formulaires d'ordre d'achat* doivent être reçus par la Maison Heffel au moins 24 heures avant le début de la vente.

Les enchères par téléphone, bien que limitées, sont possibles. Veuillez prendre les dispositions nécessaires à cet effet bien avant la date de la vente. Les lignes téléphoniques sont attribuées en fonction de l'ordre de réception des demandes. Nous vous recommandons également de nous laisser un *Formulaire d'ordre d'achat* rempli indiquant le montant de votre enchère, que nous pourrions offrir en votre nom si nous nous trouvons dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone.

Le paiement doit être effectué par: a) Transfert bancaire directement au compte de la Maison de vente aux enchères, b) Chèque certifié ou traite bancaire, ou c) Chèque personnel ou d'entreprise. Tous les chèques certifiés,

traites bancaires et chèques personnels ou d'entreprise doivent être vérifiés et autorisés par l'institution financière de la Maison de vente aux enchères Heffel avant que les œuvres ne soient remises. La Maison accepte les paiements effectués par carte de débit ou carte de crédit Visa ou MasterCard uniquement. Les paiements effectués par carte de crédit sont assujettis à l'acceptation et à l'approbation de la Maison et sont limités à un maximum de 5 000 \$ si vous nous fournissez les informations relatives à votre carte par télécopieur, ou à un maximum de 25 000 \$ si la carte de crédit nous est présentée en personne avec d'autres pièces d'identité valides. Ces limites aux paiements par carte de crédit s'appliquent à la valeur totale des acquisitions que vous effectuez plutôt qu'aux transactions individuelles sur des lots distincts. Les paiements par transfert bancaire doivent être envoyés à la Banque Royale du Canada selon les détails du compte apparaissant sur votre facture. Dans tous les cas, la Maison de vente aux enchères privilégie les paiements effectués par transfert bancaire.

Rythme des enchères

Les mises débutent généralement sous l'estimation conservatrice et suivent le rythme suivant:

De 50 \$ à 300 \$	25 \$ Augmentation de
De 300 \$ à 500 \$	50 \$
De 500 \$ à 2 000 \$	100 \$
De 2 000 \$ à 5 000 \$	250 \$
De 5 000 \$ à 10 000 \$	500 \$
De 10 000 \$ à 20 000 \$	1 000 \$
De 20 000 \$ à 50 000 \$	2 500 \$
De 50 000 \$ à 100 000 \$	5 000 \$
De 100 000 \$ à 300 000 \$	10 000 \$
De 300 000 \$ à 1 000 000 \$	25 000 \$
De 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$	50 000 \$
De 2 000 000 \$ à 3 000 000 \$	100 000 \$
De 3 000 000 \$ à 5 000 000 \$	250 000 \$
De 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$	500 000 \$
10 000 000 \$ et plus	1 000 000 \$

Encadrement, restauration et expédition

Il peut être avantageux, pour un consignateur, de voir à ce que son œuvre soit réencadrée ou nettoyée, ou encore restaurée pour accroître son attrait commercial. Un acheteur peut, de son côté, exiger que le cadre d'une œuvre s'harmonise à sa collection. Grâce à sa gamme complète de services, la Maison Heffel est en mesure de vous offrir sur place conseils et expertises susceptibles de répondre à tous vos besoins. Les acheteurs qui acquièrent des œuvres devant être expédiées localement ou à l'extérieur de la ville devraient se reporter à notre *Formulaire d'autorisation d'expédition des biens* et nos *Modalités d'expédition*. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande ou question. Il est nécessaire de remplir correctement notre formulaire d'expédition avant de procéder à l'achat de biens remis par la Maison Heffel.

Évaluations écrites et expertises

La Maison Heffel est en mesure d'évaluer vos œuvres à des fins d'homologation, d'assurance, de gestion du patrimoine ou autres, et ce, depuis nos bureaux ou dans vos locaux. Nos frais d'évaluation varient en fonction du contexte: si, dans les cinq années suivant l'évaluation, l'œuvre ayant fait l'objet de cette estimation ou de cette expertise est consignée et vendue par la Maison Heffel, le client se verra rembourser ces frais d'évaluation de façon proportionnelle, moins les dépenses engagées.